

Fiche des constatations effectuées lors d'une Visite d'Inspection
DRIRE Bourgogne

Groupe de Subdivisions : Saône-et-Loire	Subdivision : Chalon sur Saône (Sub 3)
Nom(s) du ou des inspecteurs : Nicolas GUERIN Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 29 août 2008 Date de l'inspection : 11 septembre 2008 Type d'inspection : <input type="checkbox"/> approfondie ou <input checked="" type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> rapide <input type="checkbox"/> inopinée ou <input checked="" type="checkbox"/> non inopinée <input checked="" type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle	
Motif de la planification : Plan d'inspection	
Société : INDUSTEEL CREUSOT (Groupe ARCELOR) Commune : Porte du Breuil – 71 670 LE BREUIL Activité : Aciérie	
AS / A / D / NC	
Priorité : Prioritaire / A enjeux / Autre	
<p>Liste des installations inspectées : Parc à ferrailles ; Stockage des alliages ; Bâtiment acierie</p> <p>Thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suites données aux observations de la dernière visite d'inspection; • Suites données à l'arrêté de mise en demeure du 15 mars 2007 <p>Référentiels de l'inspection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 07 décembre 2000; - arrêté préfectoral de mise en demeure du 15 mars 2007. 	
<p>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. GAUDILLERE : responsable environnement des sites du Breuil et du Creusot ; - Mme LAGARESSE : stagiaire ; - M. BEAU : chargé de développement industriel acierie. 	
<p>Principales constatations effectuées : L'ensemble des constatations figurent dans le tableau des constats joint en annexe. La dernière visite d'inspection date du 30 novembre 2006. L'établissement est certifié ISO 14001.</p> <p>Les non-conformités et principales observations relevées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de surélévation par rapport au sol pour le dépôt de ferro-silicium et absence de panneau indiquant l'interdiction d'utilisation d'eau. - Stockage des ferrailles très dispersé sur le site, sans cohérence manifeste. Les aires ne sont pas toutes délimitées et signalées. L'étanchéité de certaines aires n'est pas avérée. 	
<p>Conclusions ou suites envisagées : Lettre à l'exploitant.</p>	
<p>Liste des documents établis suite à la visite : Lettre à l'exploitant et tableau des constats.</p>	
Liste de diffusion : <ol style="list-style-type: none"> 1. DEISS 2. Dossier sub 3 3. Chrono Sub 3 4. Préfecture par mèl 	<p align="center">A Chalon-sur-Saône, le 12 septembre 2008</p> <p align="center">L'inspecteur des installations classées</p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  Nicolas GUERIN </div>

ANNEXE : TABLEAUX DES ECARTS ET OBSERVATIONS

Visite d'inspection de l'établissement INDUSTEEL CREUSOT au Breuil le 11 septembre 2008

Réglementation visée	Point vérifié	Nature du constat	Observations
APMD du 15/03/2007	Respect des concentrations en poussières en sortie de ventilation décrassage du four acierie (40 mg/m ³)	Obs	<p>L'exutoire de la ventilation décrassage a été raccordée au filtre à manches présent sur le site.</p> <p>L'inspection des installations classées invite l'exploitant à présenter les résultats de mesures de poussières en sortie de filtre après raccordement.</p>
Art. 11.2 de l'AP du 07/12/2000	Présence d'un disconnecteur	C Obs	<p>D'après l'exploitant, le site dispose d'un disconnecteur principal sur l'arrivée d'eau potable de l'aciérie. Le contrôle est réalisé par le technicien réseau eaux qui dispose d'une habilitation (valide jusqu'en 2009).</p> <p>Le dernier contrôle date de l'été 2007 et est à renouveler. Par ailleurs l'étalonnage du matériel de contrôle est également à renouveler.</p>
Art. 21de l'AP du 07/12/2000	Validation autosurveillance air par organisme extérieur 1 fois par an.	Obs	Le rapport 2008 est à transmettre.
Art. 34 de l'AP du 07/12/2000	Contrôle annuel des installations électriques	Obs	<p>Le contrôle annuel est effectué par l'APAVE. Le contrôle 2008 était en cours le jour de la visite d'inspection.</p> <p>La formalisation des observations n'a pas pu être constatée. L'exploitant est invité à transmettre le fichier de suivi de prise en compte des observations du rapport.</p>
Art. 37.3 de l'AP du 07/12/2000	Silo de graphite – Présence d'une alarme de température haute + indicateur de niveau	Obs	<p>La présence d'alarme de température et d'indicateur de niveau haut n'a pas pu être constatée.</p> <p>L'exploitant est invité à transmettre les éléments justifiant la présence de ces dispositifs.</p>
Art. 38.2 de l'AP du 07/12/2000	Contrôle deux fois par an de l'exposition externe (radioprotection – sources scellées).	Obs	<p>Le site disposait d'une source de Cobalt 60 dont l'utilisation a été arrêtée.</p> <p>L'exploitant est invité à déclarer en préfecture l'arrêt de cette source et sa destination (indiquer la date précise d'arrêt et d'enlèvement).</p>
Art. 43 de l'AP du 07/12/2000	- Dépôt de ferro-silicium – Stockage à 10 cm au dessus du sol - Panneau d'interdiction d'utilisation d'eau	NC	Le stockage est réalisé dans un casier dédié, sur un sol bétonné. Il n'est pas surélevé. Aucun panneau d'interdiction d'utilisation d'eau n'a été constaté.

Réglementation visée	Point vérifié	Nature du constat	Observations
Art. 45.9 de l'AP du 07/12/2000	Stockage d'oxygène : présence de 2 extincteurs à poudre de 9kg + 2 RIA	C Obs	La présence des RIA et des extincteurs a été constatée. En revanche la vérification de l'un des extincteurs est à réaliser (échéance annuelle légèrement dépassée).
Art. 50.1 de l'AP du 07/12/2000	Parc à ferrailles : aires délimitées et signalées + étanches	NC	Le stockage des ferrailles est très dispersé sur le site, sans cohérence manifeste. Les aires ne sont pas toutes délimitées et signalées. Enfin l'étanchéité de certaines aires n'est pas avérée. Il appartient à l'exploitant de revoir la stratégie du stockage des ferrailles pour l'ensemble du parc et d'améliorer la délimitation des aires, leur signalisation et leur étanchéité (voies de circulation y compris).
Points divers	Gestion des eaux	-	L'exploitant indique avoir en projet la mise en place d'une station de traitement des eaux usées avant rejet dans le bassin du Bois Morey. Le prestataire est en cours de sélection. Les eaux du bassin seront ensuite recyclées sur l'aciérie (circuit fermé) pour aboutir à l'absence de rejet à l'extérieur du site. Le curage du bassin du Bois Morey est également prévu. L'ensemble de ces opérations interviendront courant 2009. L'exploitant est invité à transmettre l'ensemble des éléments caractérisant ce projet, dès que les prestataires auront été choisis.